CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR P. THOMANY,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DU NORD DE SAINT-DOMINGUE,

Sur l'anniversaire de la liberté des noirs dans les colonies françaises.

Séance du 16 pluviôse an 7.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Ce jour est un jour de fête pour tous les amis de l'humanité. L'événement qu'il rappelle me retrace de si délicieux souvenirs, il fut si heureux pour tous

les Africains et leurs descendans, que je n'ai pu résister au desir d'épancher mon cœur reconnoissant, et de me rendre l'interprète d'une race trop long-temps infortunée qui, frustrée, plusieurs siècles, des droits de la nature, gémissoit sous la plus affreuse oppression, en sentoit l'injustice, et osoit pourtant à peine espérer la liberté.

Le 16 pluviose, la Convention nationale qui s'étoit acquis tant de titres à la haine des rois, parce qu'elle avoit tout fait pour la liberté des peuples, satisfit au vœu des philosophes. L'orgueil, l'insatiable cupidité résistent en vain; cette étonnante assemblée qui avoit vu sans effroi tous les potentats de l'Europe conjurés, et qui n'en avoit pas moins suivi sa généreuse carrière, auroit-elle sacrifié les principes aux calculs, aux vues mercantiles de quelques planteurs inhumains?

Quand les intérêts de la métropole eussent pu être lésés par cet acte de justice, la Convention ne l'eût pas moins prononcé; la volonté du peuple généreux qu'elle représentoit ne l'eût pas moins sanctionné. Mais ici, citoyens représentans, l'humanité ne fut pas contrariée par la politique; sans cette loi bienfaisante qui, en donnant à la patrie de nouveaux enfans, lui donna de nouveaux défenseurs, l'avide Anglais régneroit exclusivement aux Antilles, et le drapeau tricolor ne flotteroit plus dans le Nouveau-Monde.

Vous entretiendrai-je de l'heureuse révolution que la liberté a opérée dans les colonies? vous y verriez succéder l'aisance à la misère, la joie aux larmes, les douces affections qui honorent l'homme libre; aux craintes pusillanimes, à l'engourdissement, à l'espèce de stupidité qui caractérisent les esclaves. Vous y verriez les mariages se multiplier, la population s'accroître; vous n'auriez plus à gemir, comme autrefois, en voyant

la moitié des enfans périr par défaut de soins, à une époque peu éloignée de leur naissance.

Je l'avouerai avec douleur, il est des hommes dans la caste affranchie, qui se sont montrés peu dignes de leur nouvel état; il en est qui, revêtus du commandement, ont méconnu l'autorité nationale, qui l'ont outragée sans ménagement. Mais vous saurez distinguer quelques perfides qui n'excite parmi nous que le sentiment du mépris et de l'horreur, qui sont d'ailleurs en très-petit nombre; vous saurez, dis-je, les distinguer de cette grande famille régénérée qui aime et qui chérit la mère-patrie.

Les habitans des îles ne peuvent faire partie que du peuple où leurs représentans siégeront dans le Conseil de la Nation, où ils seront traités avec cette égalité que la France leur a fait connoître.

Je l'atteste ici, citoyens collègues, avec la plus intime conviction : le Français n'a point d'ami plus ardent, la République n'a pas de citoyen plus zélé que celui devenu libre; les liens les plus puissans sont fondés sur l'affection. D'autres que moi pourroient vous tracer des tableaux éloquens : il en est un bien magnifique, que mes foibles moyens ne me permettent pas de vous peindre, mais qui s'offrira fortement à votre pensée, qui, malgré la distance des lieux, excitera dans vos cœurs les plus vives émotions, qui fera couler de douces larmes de vos yeux. C'est le spectacle de deux millions d'hommes que la la plus belle des fêtes invite aujourd'hui à la plus vive alégresse; qui, tantôt les yeux fixés vers le ciel, tantôt vers le rivage où arrivent les vaisseaux de la nation libératrice, confondent, dans leurs transports, et les remerciemens qu'ils adressent à la divinité, et les sentimens de reconnoissance qu'ils expriment à leurs généreux bienfaiteurs.

Dans ces circonstances, je propose au Conseil de renvoyer à la commission des institutions républicaines l'examen de la question de savoir : Si le 16 pluviose, anniversaire de la liberté des noirs, ne doit pas être célébré comme fête nationale dans les Colonies ?

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviose an 7.